

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 juillet 2023

SUBLIMES ROUTES : VISITE DE FIN DE CHANTIER DES AMÉNAGEMENTS AU COL DE LA BATAILLE

Afin de mieux accueillir les visiteurs, dans le cadre des projets des Sublimes routes du Vercors le Département de la Drôme a réalisé plusieurs aménagements au col de la Bataille. La Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON, a visité ces aménagements ce vendredi 5 juillet.

Donner à voir le paysage avec des aménagements sobres tout en préservant les sols et éloigner les voitures des points de vue en encourageant les cheminements piétons. Tels étaient les objectifs du projet des Sublimes routes du Vercors au col de la Bataille. Après environ deux ans de travaux, les aménagements réalisés ont été visités par la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, ce vendredi 5 juillet, en présence du vice-président en charge notamment de l'attractivité et de l'économie, Franck SOULIGNAC, de la vice-présidente chargée de l'aménagement, du développement territorial et des dynamiques durables, Nathalie ZAMMIT, et du conseiller départemental du canton Vercors-Mont du matin, Christian MORIN.

Favoriser le contact avec la nature

Les aménagements sont répartis quatre sites dont le Département est propriétaire, le long de la RD199 entre le col de la Bataille et le Pas de l'Aubasse. Le chantier a ainsi permis la création de quatre belvédères et de cheminements piétons (1,5 km au total) :

- **Au col de la Bataille**, un belvédère en encorbellement de 47 m de long, ainsi qu'une œuvre d'art ont été installés. L'œuvre d'art, intitulée l'« Anneau de Pierre », située au col naturel, est un hybride entre la table d'orientation et le cairn. Elle a été réalisée par l'artiste Christophe GONNET avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le stationnement sauvage à côté de la route (environ 20 places) a été remplacé par un cheminement piéton de 700 m.
- Le **belvédère des Lames** (80 m) propose une marche au bord du vide de et donne un point de vue sur la combe de Bouvante.
- Le **belvédère de l'Arche** (17 m) prend la forme d'une avancée face au paysage et à la vallée de Bouvante. Sur ce site le parcours est balisé de bornes en pierre qui permet de découvrir les arbres de la hêtraie. De l'autre côté de la route, le Département a mis en place une aire de pique-nique avec des tables et assises en pierre.
- Le belvédère du **Pas de l'Aubasse**, en forme de demi-cercle (250 m²) a permis de revégétaliser une surface utilisée auparavant comme zone de stationnement sauvage. Il donne un point de vue sur la combe de l'Aubasse et la vallée de Bouvante.

Des accotements en enrobé remplacés par un mélange terre-pierre

Tous les belvédères sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les belvédères de l'Arche et du Pas de l'Aubasse sont reliés entre eux par un cheminement piéton d'environ 660 mètres. Un projet est en cours pour matérialiser un cheminement entre le refuge de Gardiol, les belvédères des Lames, de l'Arche et le Pas de l'Aubasse par un chemin qui empruntera les vestiges du mur des Charteux et les rochers de la truite. Au col de la Bataille et au Pas de l'Aubasse, deux panneaux d'entrée de site renseignent les visiteurs sur le paysage et l'environnement. En complément, sur chaque belvédère des disques en métal fixés au sol présentent la faune et la flore locale. Ces aménagements le long de la RD 199 complètent le dispositif d'interprétation mis en place à Gardiol et dans l'ENS du plateau d'Ambel (lecture de paysage, informations sur la faune et la flore). Suivant la volonté du Département de réaliser des aménagements sans dénaturer les sites, aucune surface n'a été artificialisée. Les accotements en enrobé ont été remplacés par un mélange terre-pierre qui permet l'infiltration de l'eau sur plusieurs centaines de mètres carré. Cette meilleure infiltration et une réduction du piétinement au niveau des points de vue auront un effet bénéfique sur l'environnement.

« Mettre en valeur les paysages tout en les préservant »

Ces travaux d'un montant de **1,8 M€** ont été financés par le Département avec une participation de 825 603 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : **« Ces aménagements mettent en valeur le patrimoine naturel du Vercors sans dénaturer les sites. Avec des points de vue spectaculaires et parfois vertigineux, les belvédères offrent une expérience de visite hors du commun. En complément de ces aménagements, la désimperméabilisation des zones de stationnement et les cheminements piétons auront un impact favorable sur l'environnement. Cette volonté de désencombrer les points de vue pour les mettre cohérence avec leur capacité d'accueil illustre notre volonté de développer un tourisme respectueux de l'environnement, le tourisme de demain. »**